Décision 15-D-14 du 10 septembre 2015

sur les pratiques mises en œuvre par les sociétés Bolton Solitaire SAS, Danone SA, Johnson & Johnson Santé et Beauté France SAS et Pernod-Ricard SA dans le secteur de la distribution des produits de grande consommation en outremer

Posted on: 10 septembre 2015 | Secteur(s) :

DISTRIBUTION

OUTRE-MER

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine	l'Autorité de la concurrence (auto saisine)
Dispositif(s)	Acceptation des engagements Clôture de la procédure
Procédure(s)	Engagement

Entreprise(s) concernée(s)	Bolton solitaire SAS, Danone, Johnson & Johnson, Pernod Ricard

Lire

le texte intégral de la décision
6.23 Mo

le communiqué de presse